



## Circuit 100\_18 (107km)

St Sever par la tuilerie et Ht Mauco	17	St Sever par la tuilerie et Ht Mauco	17
Hagetmau par Eyres Moncube et Ste Colombe	34	Eyres Moncube	23
Labastide Chalosse	38	Ste Colombe	28
D349 dir Argelos et 1 <sup>ère</sup> dte après fourche Poudenx/Argelos		Serres Gaston	33
Castaignos Soulens	43	Samadet	36
Argelos par Beyris	52	Aubagnan	40
Sortie Argelos à droite dir Poudenx puis à droite D349			
D349 en haut côte laisser Poudenx et prendre à gauche			
A gauche D56 puis droite D441			
Morganx	56		
Traverser D18, au stop en face, aux 4 chemins à gauche			
A la fourche laisser chemin de St criq et prendre à droite			
Traverser D2 et à gche D350		Coudures	44
100m après panneau Serres Gaston, à dte chemin de maisonnavé	65	Montsoué	50
traverserD65 et prendre rte de la vallée du Gabas		Montgaillard	52
Coudures	71	Grenade	60
Grenade par Montsoué et Montgaillard	87	Bascons	66
Bascons-Bretagne	99	Bretagne	72
Le club par rte Houga	107	Le club par rte Houga	80

Itinéraire mis à jour le : 06/09/2015



## Circuit 100\_18 (107km)

St Sever par la tuilerie et Ht Mauco	17	St Sever par la tuilerie et Ht Mauco	17
Hagetmau par Eyres Moncube et Ste Colombe	34	Eyres Moncube	23
Labastide Chalosse	38	Ste Colombe	28
D349 dir Argelos et 1 <sup>ère</sup> dte après fourche Poudenx/Argelos		Serres Gaston	33
Castaignos Soulens	43	Samadet	36
Argelos par Beyris	52	Aubagnan	40
Sortie Argelos à droite dir Poudenx puis à droite D349			
D349 en haut côte laisser Poudenx et prendre à gauche			
A gauche D56 puis droite D441			
Morganx	56		
Traverser D18, au stop en face, aux 4 chemins à gauche			
A la fourche laisser chemin de St criq et prendre à droite			
Traverser D2 et à gche D350		Coudures	44
100m après panneau Serres Gaston, à dte chemin de maisonnavé	65	Montsoué	50
traverserD65 et prendre rte de la vallée du Gabas		Montgaillard	52
Coudures	71	Grenade	60
Grenade par Montsoué et Montgaillard	87	Bascons	66
Bascons-Bretagne	99	Bretagne	72
Le club par rte Houga	107	Le club par rte Houga	80

Itinéraire mis à jour le : 06/09/2015